



Le mot du Maire

Comme chaque année, le bulletin municipal me permet de vous présenter, au nom de toute l'équipe municipale, mes meilleurs vœux de bonheur, de force, et d'énergie et surtout de santé.

Que l'année 2018 soit douce et agréable pour chacune et chacun d'entre vous, ainsi que pour vos familles proches.

Nous voilà entrés dans une nouvelle année qui nous réservera son lot de bonnes et mauvaises surprises, qu'il nous faudra affronter.

Gérer une commune n'est pas simple, avec le désengagement progressif de l'Etat, un budget en baisse et des charges supplémentaires à assumer telle que la participation aux frais de scolarité de nos enfants.

Sans oublier la restitution de certaines compétences par la Communauté des Communes de Lacq-Orthez comme l'entretien des cimetières et des chemins ruraux : conséquence des choix drastiques que doit faire la CCLO pour boucler son budget, en se concentrant sur les compétences obligatoires.

2017, a été une année, faible en investissement, utilisé uniquement à l'entretien nécessaire de notre patrimoine.

Le préfabriqué, après toutes ses années d'utilisation, est devenu un lieu de stockage, pour le matériel de notre commune et des associations.

Toutes les activités sont effectuées dans la salle de sport ou la maison pour tous, ce qui nécessite une entente entre les associations et une harmonisation pour l'utilisation des salles.

La réfection du parvis de la mairie avec la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite a été entièrement financée par la CCLO. Dans le cadre d'une recherche de diminution des dépenses d'énergie, des ampoules led ont été installées sur tous nos lampadaires.

En 2018, les premiers travaux sur le logement communal de la mairie devraient être entrepris.

Je profite de ce bulletin pour remercier notre secrétaire Sandrine, qui œuvre sans compter pour notre commune et pour le bien-être de notre population.

Je remercie aussi toutes les personnes qui participent à l'embellissement de notre commune notamment lors des journées citoyennes, les bénévoles qui s'occupent de l'entretien de l'église, ainsi que, tous les membres actifs des associations qui rendent ce village vivant.

En avant pour 2018, essayons de profiter des bons aspects de la vie et laissons le reste aux esprits chagrins.

Bonne année.

Aline Langlès,
Maire de Lanneplaa



Informations mairie

Secrétariat

Horaires d'ouverture de la mairie :

le mardi de 9h à 18h

et le jeudi de 13h30 à 17h30

Tél : 05.59.69.26.72 / Fax : 05.59.67.16.66

Courriel : mairie.lanneplaa@orange.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire, Aline LANGLÈS au 06.07.82.59.76

Si vous souhaitez recevoir par mail, des informations importantes de la mairie (avis de tempête, passage d'un enquêteur sur la commune, modification des dates de collecte des ordures,...), un imprimé à compléter est disponible au secrétariat afin de récolter vos coordonnées (mail et/ou portable).

Recensement militaire

Les jeunes de 16 à 25 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile. Pour l'année 2018, les jeunes nés entre le 01/10/2001 et le 31/12/2002 doivent se présenter à la mairie après avoir fait leur 16 ans, munis de leur livret de famille.

Syndicat de Gréchez

Permanences du Syndicat de Gréchez :

lundi de 9h à 18h

& vendredi de 9h à 17h30

Tél : 05.59.65.83.58

Site Internet : Syndicat-grechez.fr



Tarifs de location des salles

(chèques de caution de 2 000 € pour les dégâts qui pourraient être occasionnés au bâtiment ou au mobilier + 150 € pour le ménage)

Habitants de Lanneplaa		Personnes extérieures	
Maison pour Tous			
Maison pour Tous seule	40 € / manifestation	24 h	200 € / manifestation
Mariage (Maison pour tous & Salle Polyvalente)	200 € / manifestation	48 h	400 € / manifestation
Salle Polyvalente			
Sports, autres, ...	Gratuit	Mariage (Maison pour Tous & Salle polyvalente)	600 € / manifestation

Pour réserver la salle, il convient de téléphoner à la mairie.

Ces tarifs pourront être modifiés dans le courant de l'année.

Attention : la vaisselle appartient au comité des fêtes. Une location est dorénavant mise en place par cette association.

En tant qu'habitant de Lanneplaa, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel pour l'utilisation de la Maison pour Tous car vous en payez une partie par le biais de vos impôts locaux.

Merci de bien vouloir respecter cet avantage qui vous est offert en évitant d'en faire profiter d'autres personnes de votre entourage...



Voirie

Travaux d'investissement

A la suite d'un éboulement survenu en 2014, des travaux ont été réalisés, conjointement avec la commune de l'Hôpital d'Orion, sur la Voie Communale de Ribantou. Ces travaux ont consisté à procéder à un élargissement de la voie avec renforcement du talus, à la mise en place d'un enrochement et pose d'un drainage, à la réfection de la chaussée. Ces travaux, effectués par l'entreprise Eiffage, ont été financés à part égale pour les 2 collectivités soit 10.606 € chacune.

Pour l'année 2018, aucun travaux d'investissement en matière de voirie ne sont prévus sur l'ensemble de la voirie communautaire à l'exception du chantier déjà engagé sur le cœur de la ville d'Orthez.

Fauchage des voies communales

Ces travaux ont été exécutés par les agents de la communauté des communes qui ont effectué 2 passages de sécurité en mai et juin (fauchage des accotements et dégagement des virages dangereux et intersections) et un passage complet en novembre (fauchage de tous les accotements, des fossés et des talus)

Curage des fossés

Cette opération a été réalisée sur les chemins Lacabanne, Bedat et St Jacques.

Pour 2018, le programme de curage des fossés et les travaux d'entretien courant de chaussée réalisés par les services de la CCLO sont en cours d'élaboration. Le fauchage des voies communales sera réalisé aux mêmes périodes qu'en 2017.

Travaux d'entretien des voies

Des travaux de revêtement par gravillonnage de la couche de roulement ont été effectués sur une portion de la route des Pyrénées.

Campagne d'élagage

En 2017 les services de la communauté de communes ont procédé à l'élagage de la route des Pyrénées, du chemin de l'Eglise, de route de Ste Suzanne et du chemin du Roy

La plupart des arbres bordant les voies communales sont propriétés des riverains : c'est à ces derniers de limiter leur croissance vers le domaine public et non à la commune ou à la communauté des communes d'en assumer l'élagage.

Entretien des espaces verts

A compter du 1er janvier 2018, l'entretien des espaces verts de notre village sera effectué par l'entreprise BECAT de Bellocq.

Depuis que cette prestation a été prise en charge par la CCLO en 2015, l'entretien était assuré par l'entreprise LAFITTE ENVIRONNEMENT de Denguin, qui a parfaitement tenu ses engagements et dont le travail nous a procuré entière satisfaction.

Journées citoyennes

Lors des dernières journées citoyennes, quelques travaux ont été réalisés afin de permettre d'alléger le budget communal, comme l'élagage de la route des Pyrénées, le nettoyage de caniveaux, le remplacement des néons de la salle polyvalente, le démoussage du toit du columbarium, des travaux de peinture,...

Accessibilité / Aménagement du parvis de la mairie

Dans le cadre de la mise aux normes pour permettre l'accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite, le parvis de la mairie a été réaménagé. Le montant de ces travaux, financés par la communauté de commune, est de 30 000 €.



Pour un éclairage plus économique et plus performant, la communauté de communes a modifié la disposition des lampadaires autour de la mairie et procédé au remplacement de tous les luminaires installés qui ont été équipés de lampes LED. Le montant de ces travaux, financés par la CCLO, est de 14 400 €. La peinture de tous les mâts sera effectuée au cours du 1er semestre 2018.



Le retour de la bâche à incendie

Après "l'explosion" de la précédente bâche à incendie, nous avons procédé à son remplacement.

Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale

L'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit désormais la possibilité pour les communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale. Le CCAS de Lanneplàà étant peu actif depuis de nombreuses années et ses rares actions pouvant être menées dans le cadre du budget général de la Commune, le Conseil Municipal a décidé de dissoudre cette assemblée à compter du 1er janvier 2018.

Frais de Scolarité

Comme il avait déjà été indiqué sur le précédent bulletin, une négociation avait été engagée avec la Mairie d'Orthez pour réduire le montant de la participation aux frais de scolarité qui avait été demandée à compter de l'année 2016. Malgré les différentes démarches engagées notamment auprès de la Préfecture et de tous les organismes compétents, l'arbitrage préfectoral a rendu sa décision et a maintenu le montant initialement réclamé. Ces frais de scolarité s'élèvent à 915 € par an et par enfant. La Ville d'Orthez a consenti une installation progressive en ne demandant que 50% de la contribution la 1ère année, 65 % la seconde, 80 % la suivante pour que la commune de Lanneplàà commence à payer 100 % dès 2019.



Prévision travaux 2018

Certains travaux prévus en 2017 sont repoussés en 2018 comme la peinture des boiseries.

Réhabilitation du logement communal : une étude est en cours.

Informations diverses

Internet



Dans le bulletin précédent, nous vous informions que des travaux allaient être réalisés pour mieux desservir notre commune en ADSL.

Ces travaux prévus courant du 1er semestre 2017, repoussés au second ont de nouveau été repoussés au 1er semestre 2018.

En espérant que la vitesse du débit prochain sera supérieure à celle du démarrage des travaux...

Raticide

Du poison contre les rats et souris est disponible à la mairie pendant les horaires d'ouverture.



Budget Communal

Le Compte Administratif 2016 a été voté le 10 avril 2017. Voici les résultats :

Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	140 665,23		140 665,23
Recettes	175 039,31	80 501,92	255 541,53
Solde	34 374,38	80 501,92	114 876,30

Section d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	32 935,93		32 935,93
Recettes	2 150,07	68 367,36	70 517,43
Solde	- 30 785,86	68 367,36	37 581,50

Pour 2017, les données budgétaires du compte administratif devraient être les suivantes :

Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	146 738,70		146 738,70
Recettes	180 100,90	114 876,30	294 977,20
Solde	33 362,20	114 876,30	148 238,50

Section d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	45 452,27		45 452,27
Recettes	2 484,64	37 581,50	40 066,14
Solde	- 42 967,63	37 581,50	- 5386,13

Réalisations 2017 :

- Remplacement de la couverture du columbarium : 1 417,80 €
- Aménagement du chemin Couyet : 3 049,08 €
- Remplacement du poteau incendie par une bouche sur le parvis de la Mairie : 1 402,70 €
- Remplacement de la bâche à incendie : 3 357,52 €
- Achat armoire réfrigérée (Maison pour Tous) : 1 554 €

Les taux d'imposition votés pour 2017 s'élève à :

- 15,31 % pour la taxe d'habitation
- 11,13 % pour le foncier bâti
- 60,19 % pour le foncier non bâti



Réforme de la Taxe d'habitation :

La réforme de la taxe d'habitation prévoit un dégrèvement progressif de cet impôt.

En 2018, ce dégrèvement sera de 30% : il sera calculé sur le taux d'imposition retenu pour 2017 et devrait bénéficier à 70 % des foyers fiscaux de notre commune.

Cette réforme entraîne une perte importante des recettes communales. A ce jour, les communes ne savent pas si elles seront compensées et comment...

Un peu de civisme

Divagation des animaux

La divagation d'animaux est interdite sur la Commune. Les propriétaires sont responsables de leurs animaux et se doivent de respecter le voisinage.



Travaux de bricolage

Nous vous rappelons les horaires pour effectuer tous travaux de bricolage ou de jardinage par les particuliers :
Jours ouvrables : 8h30 à 12h / 14h30 à 19h30
Samedi : 9h à 12h / 15h à 19h
Dimanche et jours fériés : 10h à 12h

État Civil 2017

La publication des naissances, mariages et décès dans le présent bulletin ne se fait qu'après avoir obtenu l'autorisation des intéressés et/ou de leurs ayants-droits.



Naissances

7 octobre : Gabriel COSSIÉ au foyer de Frédéric COSSIÉ et Marie-Clémentine BOSSUAT



Décès

8 décembre : Stéphanie CHARRIER

Repas communal inter-association

Le 22 octobre 2017 a eu lieu le repas annuel inter association à la maison pour tous

Nous avons accueilli six nouvelles familles au sein de la commune :

- Daniel BARROUILLET et Nicole CASTAING
- Thierry CAMBRE et Philippe LACOMBE
- Eddy COCHOIS
- Fabienne LAULHÉ
- Denis NASCIMBENI
- Loïc SAHORES et Mélanie LASSALLE

Prochain repas :
La date reste à confirmer

Intercommunalité



Dans le cadre de la distribution de l'eau potable, le Syndicat de Gréchez souhaite apporter une information importante aux propriétaires des résidences secondaires ainsi qu'aux résidents des habitations isolées.

La faible consommation d'eau qui transite par ces canalisations cumulée à un linéaire important de tuyau peut générer une dégradation importante de la potabilité de l'eau aboutissant aux robinets des usagers.

Cette dégradation est la conséquence de 2 phénomènes :

- le contact prolongé de l'eau avec les parois du tuyau peut entraîner l'échange de particules nocives,
- la stagnation prolongée de l'eau provoque la neutralisation naturelle du désinfectant destiné à combattre la présence germes pathogènes.

Pour lutter contre ces effets, il est conseillé aux usagers des résidences secondaires de purger la canalisation en laissant ouvert un robinet pendant quelques minutes ou en évitant de consommer cette eau pour la boisson.

Des travaux sont actuellement en cours pour améliorer la gestion du désinfectant et changer les canalisations sur certains secteurs afin de limiter ces risques qui restent très ponctuels et limités aux habitations isolées ou résidences secondaires.



Collecte des déchets

Accès aux déchetteries

Depuis le 1^{er} janvier 2018, vous avez obligatoirement besoin d'une carte magnétique pour entrer dans une déchetterie du territoire. Pensez à demander votre badge !

En effet, pour harmoniser les modalités d'accueil et assurer de meilleures conditions de circulation et d'accès aux bennes, toutes les déchetteries seront équipées d'un dispositif de contrôle d'accès avec barrière (à l'exception de Lucq-de-Béarn).

Une carte magnétique va être distribuée à tous les foyers la souhaitant. Elle leur donnera droit à 24 passages par an sur n'importe quelle déchetterie de la CCLLO. Un bilan doit être réalisé pour vérifier s'il faut modifier ce nombre.

Avec ces modalités d'accès, les professionnels ne pourront plus accéder en déchetterie (hors site d'Orthez*) comme cela leur a été annoncé depuis plusieurs mois ; cependant les élus se sont préalablement assurés qu'il existait sur le territoire d'autres exutoires pour leurs déchets, afin de ne pas pénaliser leur activité. En effet les filières de valorisation pour les professionnels et les particuliers ne sont pas tout à fait les mêmes.

Comment se procurer la carte ?

Compléter le formulaire d'inscription :

- auprès des gardiens des déchetteries,
- à la CCLLO d'Orthez ou de Mourenx,
- directement en ligne sur le site de la CCLLO (attention, si

vous n'avez pas d'adresse mail, vous devrez remplir le formulaire papier)

Après traitement du formulaire d'inscription, un agent de la collectivité remettra, sous 3 semaines, une carte par foyer.

Données budgétaires du service Déchets



Le budget du services Déchets s'élève à 7,200 millions d'euros en fonctionnement. Les recettes s'établissent à 1,3 millions d'euros grâce à la vente des matériaux que vous avez triés.

Continuons ainsi !

Containers

- nous vous rappelons que chacun est responsable de son container : il est conseillé de ne pas le laisser en permanence sur la voie publique. S'il disparaît, vous en êtes responsable.
- Si votre container à emballage ménager est devenu trop petits du fait des nouvelles règles de tri ou d'une modification de votre foyer, il vous est possible de l'échanger. Pour cela, rendez-vous dans une déchetterie du secteur avec votre container
- Si vous constatez un problème à l'occasion du ramassage des container (disparition d'un container, d'une caquette,...), n'attendez pas et contactez au plus vite le service Déchets de la CCLLO au 05.59.60.95.42

Information des Associations communales

ACCA

- 11 mars : repas des chasseurs
- entre le 25 février et le 26 mars : **comptage de gibier** :

Pendant 2 nuits, des véhicules 4x4 équipés de gros projecteurs vont sillonner la campagne lanneplanaise. N'ayez craintes, ils sont là afin de comptabiliser le gibier présent sur notre territoire.

AFR

- 3 mars : représentation théâtre les Barbys rurales à la salle Francis Planté
- ouverture du centre aéré pendant les vacances scolaires :
 - du 12 ou 23 février, - du 9 juillet au 20 août
 - du 9 au 20 avril, - du 22 au 31 octobre
- 16 décembre : Noël pour les enfants du village

Comité des fêtes

- du 8 au 10 juin : fêtes communales

Cyclo Union Lanneplanais

- 23 septembre : randonnée VTT et pédestre

Plaisirs de Vivre

- 8 mars : Repas de la femme (ouvert à toutes les dames)

Mosaïk

- 3 mars : concert à l'école évangélique d'Orthez pour l'association *Les amis de Vincent 64*
- 23 juin : feu de la Saint-Jean à Lanneplà

Los de Cadau

- 2 réunions **d'information sur le tri des déchets** seront organisées fin du 1^{er} trimestre (les dates restent à définir) :
 - une à l'attention des aînés de Los de Candau et de Tous Amasses de Sainte-Suzanne (un jeudi),
 - une pour le public lanneplanais (un soir sur semaine)
- **Sensibilisation aux cambriolages et délinquance** sur la voie publique (courant second trimestre - pour tout public)
- **révision secourisme** (courant 2^{ème} trimestre)
- **Opération "conduite seniors"** (mois de juin)
- **Concours de Coinchée** (9 septembre)